République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 01

DESIGNATION DES MEMBRES DE DROIT DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Conformément aux statuts qui seront proposés lors de la création de l'Office Municipal des Sports (association de type 1901), il est proposé que parmi les membres de droit figurent :

- le Maire ou son représentant (adjoint délégué aux sports),
- des membres de la commission municipale des fêtes, de l'animation du sport et de la vie associative,
- des personnes auxquelles le Maire aura fait appel en raison de leurs compétences dans le domaine sportif.

PROPOSITION DE LA MUNICIPALITE :

- Nadège ARNAL
- Elisabeth CASTAN
- Mauricette DUMARTINEIX ... membres de la commission communale
- Marc MEDINA
- Philippe MELEDER

- André PERROUD compétence dans le domaine sportif

Après délibération et à la majorité des membres présents (5 absentions : M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN, M. PELLEQUER), le Conseil Municipal désigne les membres qui sont appelés à devenir membres de droit de l'Office Municipal des Sports :

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

- **Nadège ARNAL**
- **Elisabeth CASTAN**
- **Mauricette DUMARTINEIX** } **membres de la commission communale**
- **Marc MEDINA**
- **Philippe MELEDER**

- **André PERROUD compétence dans le domaine sportif**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 02

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET GENERAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et à l'unanimité (refus de vote de M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN et M. PELLEQUER), le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis BRUYERE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur William Portal, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
réalisation 2007	7.756.224	7.646.083
résultat année 2007	110.141	
résultat antérieur à 2007		170.000
SOLDE FINAL DE FONCTIONNEMENT		**59.859**

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
réalisation 2007	5.294.830	4.427.866
affectation 2007 du Conseil Municipal		1.749.928
résultat année 2007		882.964
résultat antérieur à 2007	1.686.115	
SOLDE FINAL D'INVESTISSEMENT	**803.151**	

RESTE À REALISER EN INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
réalisation 2007	1.422.610	691.222
reste à réaliser en emprunt		1.534.539
SOLDE DES RESTES A REALISER		**803.151**

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Vote et arrête à l'unanimité les résultats tels que résumés ci-dessus.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

26

nombre de membres absents représentés :

2

nombre de membres absents non représentés :

1

date de la convocation :

6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 03

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET ANNEXE DE LA M.G.T.O.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Il s'agit du troisième compte administratif de la Maison de la Garrigue et des Terroirs de l'Olivier puisque le premier budget annexe de cet espace public a été voté en 2005.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2007

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
réalisation 2007	58.356,04	59.585,64
résultat année 2007	1.229,60	
rappel résultat année 2006	- 35.986,59	
SOLDE FINAL DE FONCTIONNEMENT	**- 34.756,99**	

Après délibération et par 23 voix "pour" et 5 absentions (M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN et M. PELLEQUER), le Conseil Municipal, présidé par Monsieur BRUYERE, décide de :

- **donner acte de la présentation faite du compte administratif 2006 du budget annexe de la Maison de la Garrigue et des Terroirs de l'Olivier,**
- **constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion établi par le receveur.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 04

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET ANNEXE DE LA Z.A.C.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le compte administratif 2007 du budget annexe de La ZAC du TEC peut se résumer ainsi :

- **dépenses d'investissement :** achat terrains Papin, dernière avance à la Segard pour le paiement des travaux, remboursement de la dette, opérations d'ordre (variation des stocks, régularisation avances à la Segard, régularisation des avances).
- **recettes d'investissement** : opérations d'ordre,
- **dépenses de fonctionnement** : remboursement intérêts de la dette, bornage de lots, paiement mission commercialisation, opérations d'ordre.
- **recettes de fonctionnement** : vente des lots

TABLEAU SYNTHETIQUE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2007

FONCTIONNEMENT	dépenses	recettes
REALISATION 2007	1 862 186.66	1 862 186.66
RESULTAT ANNEE 2007	0	
SOLDE ANTERIEUR		16 880.60
SOLDE FINAL DE FONCTIONNEMENT		**16 880.60**

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

INVESTISSEMENT	dépenses	recettes
REALISATION 2007	2 253 929.26	2 047 431.78
RESULTAT ANNEE 2007		(-) 206 497.48
SOLDE ANTERIEUR		341 148.77
SOLDE FINAL D'INVESTISSEMENT		**134 651.29**

Après délibération et par 23 voix "pour" et 5 absentions (M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN et M. PELLEQUER), le Conseil Municipal, présidé par Monsieur BRUYERE, décide de :

- **donner acte de la présentation faite du compte administratif 2007 du budget annexe de la Z.A.C. du T.E.C.,**
- **constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion établi par le receveur,**
- **reconnaître la sincérité des restes à réaliser.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 05a

COMPTE DE GESTION 2007
BUDGET GENERAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

EXTRAIT DU COMPTE DE GESTION 2007 – BUDGET GENERAL

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	**recettes**	**Dépenses**	**recettes**
Prévisions budgétaires totales	9 323 186.24	9 323 186.24	8 055 789	8 078 683
Réalisé	5 294 829.68	6 177 794.16	7 756 224.15	7 646 083.40
Solde		882 964.48	110 140.75	

	Résultat clôture 2006	**Affectation 2006**	**Résultat exercice 2007**	**Résultat de clôture 2007**
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	(-) 1 686 114.85	0,00	882 964.48	(-) 803 150.37
fonctionnement	1 919 928.01	1 749 928	(-) 110 140.75	**59 860.11**
Total	233 814.01	1 749 928	772 823.73	(-) 743 290.26

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du Budget principal de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, .../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes ont été réalisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2007,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget principal dressé, pour 2007, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 05b

COMPTE DE GESTION 2007
BUDGET ANNEXE DE LA M.G.T.O.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

EXTRAIT DU COMPTE DE GESTION 2007 – BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE LA GARRIGUE ET DES TERROIRS DE L'OLIVIER

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	**recettes**	**Dépenses**	**recettes**
Prévisions budgétaires totales			89 500	89 500
Réalisé			58 356.04	59 585.64
Solde				**1 229.60**

	Résultat clôture 2006		**Résultat exercice 2007**	**Résultat de clôture 2007**
Investissement	0,00			
Exploitation	(-) 35 986.59		1 229.60	(-) 34 756.99
Total	(-) 35 986.59		1 229.60	(-) 34 756.99

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du Budget annexe de la M.G.T.O. de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget annexe de la M.G.T.O. de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes ont été réalisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget annexe de la M.G.T.O. de l'exercice 2007,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget annexe de la M.G.T.O. dressé, pour 2007, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

26

nombre de membres absents représentés :

2

nombre de membres absents non représentés :

1

date de la convocation :

6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 05c

COMPTE DE GESTION 2007
BUDGET ANNEXE DE LA Z.A.C. DU T.E.C.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

EXTRAIT DU COMPTE DE GESTION 2007 – BUDGET ANNEXE DE LA Z.A.C. DU T.E.C.

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	**recettes**	**Dépenses**	**recettes**
Prévisions budgétaires totales	3 921 253	3 921 253	4 101 070	4 101 070
Réalisé	2 253 929.48	2 047 431.78	1 862 186.66	1 862 186.66
Solde	(-) 206 497.48		0	

	Résultat clôture 2006	**Affectation votée en 2006**	**Résultat exercice 2007**	**Résultat de clôture 2007**
Investissement	341 148 77		(-) 206 497.48	**134 651.29**
fonctionnement	16 880.60		0	**16 880.60**
	358 029.37		(-) 206 497.48	151 531.89

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du Budget annexe de la Z.A.C. du T.E.C. de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget annexe de la Z.A.C. du T.E.C. de l'exercice 2007,

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes ont été réalisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget annexe de la Z.A.C. du T.E.C. de l'exercice 2007,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget annexe de la Z.A.C. du T.E.C. dressé, pour 2007, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 06

TRANSFERT DU SECTEUR PETITE ENFANCE

wEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité et le CCAS ont décidé de transférer, à compter du 1er juillet 2008, le secteur petite enfance (actuellement géré par le CCAS), au sein de la ville de Marguerittes pour des raisons d'organisation et de gestion plus cohérente en utilisant les moyens administratifs de la mairie.

Le personnel du secteur petite enfance, reçu individuellement, a été consulté et a donné son accord pour la mutation au sein de la ville de Marguerittes qui doit créer les postes correspondants :

Postes à créer	Nombre de postes	Catégorie	Temps de travail
Puéricultrice – cadre de santé	1	A	Temps complet
Educateur de jeunes enfants	1	B	Temps complet
Auxiliaire de puéricultrice 1ère classe	1	C	Temps complet
Adjoint d'animation 2ème classe	3	C	Temps complet
Adjoint administratif 2ème classe	1	C	Temps complet
Adjoint technique	1	C	Temps non complet 33 heures
Assistante maternelle	8		

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Des explications sont données sur les raisons de ce transfert.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **entérine ce transfert du secteur petite enfance au sein des services de la mairie,**
- **crée les seize postes correspondants,**
- **et autorise Monsieur le Maire à appliquer cette décision.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 07

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE E.S.M. FOOTBALL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

L'Entente Sportive Marguerittoise – football - a demandé à la municipalité de bien vouloir lui octroyer une aide financière exceptionnelle afin de lui permettre de compléter son financement nécessaire pour le déplacement en Espagne dans le cadre d'un tournoi de football.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le vote d'une subvention exceptionnelle de 1.000 uros (exercice budgétaire 2008) à l'E.S.M. afin de permettre à cette association sportive à participer au tournoi de football organisé en Espagne.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 08

M.G.T.O.
NOUVEAUX PRODUITS A VENDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le conseil d'exploitation de la M.G.T.O. a retenu de nouveaux produits qui seront à vendre au sein de la boutique de la M.G.T.O.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal approuve la liste de ces produits ainsi que les prix de vente à appliquer :

Désignation des produits à vendre	Proposition de Prix de vente TTC
Livret « Jardiner sans pesticides »	1,00 €
Mini-Confitures 40 gr.	2,00 €
Riz blanc et fleurs de lavande 500 gr.	4,00 €
Confiture Citre Agrumes 240 gr.	5,00 €
Huile d'olive 10 cl.	4,50 €
Coffret découverte AOC de Nîmes (Huiles, Olives, tapenade)	25,00 €
Savons 100 g.	2,50 €
Contour Lissant yeux et lèvres 30 ml. Bio	22,00 €
Crème matin 50 ml. Bio	25,00 €

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Désignation des produits à vendre	Proposition de Prix de vente TTC
Crème soir 50 ml. Bio	25,00 €
Lait corporel 200 ml. Bio	20,00 €
Lampes à huile en terre	12,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- **la liste de ces nouveaux produits à proposer à la vente au sein de la boutique de la M.G.T.O.**
- **ainsi que leur prix de vente public.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 09

REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Afin d'accompagner la prochaine ouverture au public de la médiathèque, il est nécessaire que le règlement intérieur précise l'ensemble des droits et obligations des utilisateurs.

La Municipalité a donc rédigé un projet de règlement qui est soumis à l'assemblée municipale

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Article 1 - Missions

En tant que service public ouvert à tous, la Médiathèque de Marguerittes met à disposition du public des collections encyclopédiques variées, adaptées aux besoins documentaires courants à des fins d'information, de formation, d'enrichissement culturel et de loisirs.

Elle participe à la vie culturelle de Marguerittes en proposant des manifestations autour du livre, de la lecture et des autres formes d'expressions artistiques.

La politique d'acquisition des documents de la médiathèque repose sur des notions de pluralisme, d'encyclopédisme et de respect des droits de l'homme.

Le personnel de la médiathèque accueille le public, le guide et l'aide à utiliser les ressources de l'établissement.

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Article 2 - Modalités d'accès

L'accès et la consultation sur place sont ouverts à tous, gratuitement et sans conditions d'inscription, durant les horaires d'ouverture de la médiathèque. Les horaires d'ouverture sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

L'écoute de CD et l'utilisation des postes Internet sont réservées aux personnes inscrites à la médiathèque.

L'emprunt de documents à titre individuel s'effectue sous condition préalable d'inscription : présentation d'une pièce nationale d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour), d'un justificatif nominatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone, d'électricité). Le tarif d'inscription est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Les enfants de moins de 14 ans doivent en outre faire remplir une autorisation parentale.

L'inscription est valable 12 mois. Elle est renouvelable chaque année de date à date. Une fois les droits d'inscription acquittés, une carte de prêt est remise à l'usager. Il doit prévenir le service en cas de changement d'adresse, de perte ou de vol de sa carte. En cas de perte ou de destruction, celle-ci est remplacée moyennant une participation aux frais fixée par délibération du Conseil Municipal.

La médiathèque ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des usagers.

Article 3 - Internet

L'accès à Internet est un service proposé gratuitement par la médiathèque aux usagers inscrits. Il a pour but d'élargir les ressources documentaires de la médiathèque. Les impressions sont payantes selon les tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal.

L'utilisation d'Internet par les mineurs se fait sous la responsabilité de leurs parents qui, accompagnant ou non leurs enfants seront considérés comme entièrement responsables des agissements de leurs enfants qui ne respecteraient pas ce règlement intérieur.

Selon la législation française en vigueur, l'utilisateur s'engage à ne pas consulter, stocker ou diffuser de documents ou messages qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique ou dégradant, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime ou de la violence. Le personnel a un droit de regard sur l'activité des utilisateurs et donc de suppression de l'accès à internet. La liste des sites consultés est mémorisée poste par poste.

Le commerce électronique, le téléchargement et/ou l'enregistrement des données sur disque dur ou tout autre support numérique ne sont pas autorisés.

Article 4 - Modalités d'emprunt

Les usagers présentent les documents qu'ils souhaitent emprunter au bureau des prêts, dans le hall d'entée, avec leur carte, indispensable pour tout emprunt. Les responsables légaux sont garants des documents empruntés par les enfants mineurs.

Tous les documents sont équipés d'un système antivol. Les usagers sont tenus de se conformer aux vérifications autorisées par la loi en cas de détection du système.

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

La majorité des documents peut être empruntée. Cependant certains documents, clairement signalés, sont réservés uniquement à la consultation sur place (dictionnaires, encyclopédies, quotidiens, derniers numéros des périodiques en cour ...). Le nombre de documents empruntables et la durée des prêts sont précisés lors de l'inscription.

Le personnel vérifie l'état des documents au moment de leur emprunt et de leur retour en présence de l'usager. Tous les documents sont prêtés complets. Ils doivent donc être restitués dans le même état que lors de leur prêt.

Toute détérioration ou perte entraîne la restitution du document neuf aux frais de l'emprunteur. Si un document perdu n'est plus disponible à l'identique, il sera remplacé au plus approchant par l'usager sur proposition du personnel responsable. Les boîtiers de CD et DVD cassés devront également être remplacés.

Les usagers peuvent réserver auprès du personnel des documents déjà empruntés. Les documents réservés sont conservés à l'intention de l'usager pendant dix jours maximum.

Une prolongation du prêt peut être accordée pour les documents présentés impérativement à la banque d'accueil et qui ne font pas l'objet d'une réservation.

La non restitution d'un document entraîne une mise en recouvrement de sa valeur de remplacement auprès de la Trésorerie Principale. La valeur de remplacement est celle du rachat neuf augmentée de la valeur de l'équipement du document, estimée à 10% du prix public d'achat.

Article 5 - Droits de reproduction et de prêt

La médiathèque est soumise à la législation en vigueur sur la reproduction des documents. Des photocopies des ouvrages de la médiathèque ou des impressions pourront être obtenues à titre onéreux dans les limites prévues par la loi protégeant le droit d'auteur. Le tarif des copies est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Les documents audiovisuels et sonores empruntés ne peuvent être utilisés que dans un cadre familial ou privé. La reproduction, l'exécution publique et la radiodiffusion des oeuvres enregistrées sont formellement interdites. La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à cette règle.

Article 6 - Droits et devoirs des usagers

Les enfants sont dans les locaux de la médiathèque sous la responsabilité exclusive de leurs responsables légaux. Le personnel est là pour les accueillir, les aider, les conseiller, en aucun cas les garder. Leurs entrées et sorties des locaux sont donc libres.

Chacun est tenu de respecter autrui et ne doit donc pas être la source de nuisances pour les autres lecteurs ni pour le personnel.

Les usagers ne sont pas autorisés à manger, à boire ou à fumer dans les locaux de la médiathèque. Ils sont également invités à éteindre leurs téléphones portables avant d'entrer dans la médiathèque.

Les usagers ont la possibilité d'exprimer leurs suggestions concernant les acquisitions de nouveaux documents. Le personnel de la médiathèque examine les propositions faites puis donne sa réponse.

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

A l'exception des chiens d'aveugles, les animaux ne sont pas admis à la médiathèque.

Article 7 - Utilisation des documents

L'usager qui constate une anomalie doit la signaler, en précisant l'endroit (plage de CD, pages des imprimés ...), sans essayer de réparer les documents. La médiathèque dispose de matériaux professionnels.

Article 8 - Application du règlement

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Le personnel de la médiathèque est chargé de le faire appliquer. Des infractions au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit à l'emprunt et le cas échéant, de l'accès à la médiathèque.

Toute modification du présent règlement sera portée à la connaissance du public.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce règlement intérieur de la médiathèque.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 10

INAUGURATION DE LA MEDIATHEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La bibliothèque de Marguerittes, après de longues années d'existence et de véritables services rendus aux Marguerittois, a cédé sa place à la nouvelle médiathèque qui sera très prochainement ouverte au public.

Après avoir examiné plusieurs propositions, la Municipalité a décidé de retenir le nom de SIMONE VEIL qui a accepté.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de la municipalité de donner le nom de SIMONE VEIL à la médiathèque communale.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 11

PASSEPORT ETE JEUNES 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Comme depuis de nombreuses années, la municipalité de Marguerittes a la volonté de proposer aux jeunes de 13 ans à 23 ans, au cours des vacances d'été, un large éventail d'activités diverses, en partenariat avec la ville de Nîmes.

Les objectifs de ce dispositif sont de développer chez ces jeunes, leurs facultés d'autonomie en leur offrant des loisirs en liberté tels que places de cinéma, bons d'achats dans plusieurs librairies, 1 aller-retour Nîmes-Le Grau du Roi en train, une balade en canöé, une entrée dans une salle d'escalade, une promenade à cheval, une entrée au bowling, un repas dans un restaurant au choix et d'autres ...

De plus, les détenteurs du passeport été peuvent accéder à la piscine municipale dans la limite de 10 entrées par passeport et pour la durée du dispositif 2008.

Une convention est à signer avec la ville de Nîmes qui réalise les passeports mis à la disposition des jeunes de Marguerittes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se déclare favorable pour appliquer l'opération "passeport été 2008" sur la commune de Marguerittes,**

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

- **et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la ville de Nîmes dans laquelle elle s'engage à :**
 - Organiser la vente des passeports,
 - Autoriser 10 entrées maximum à la piscine municipale par titulaire du passeport 2008
 - gérer la communication de ce dispositif, sur son territoire
 - Assurer la gestion totale du passeport été pour les jeunes de sa commune,
 - Payer, après fixation du prix de revient du passeport, soit après le 15 septembre 2008, le montant du nombre de passeports vendus multiplié par ce prix de revient.
 - A vendre ce passeport au prix de **25 (vingt cinq) euros** aux jeunes.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

26

nombre de membres absents représentés :

2

nombre de membres absents non représentés :

1

date de la convocation :

6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 12a

EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE DE RUGBY DEMANDE DE SUBVENTION - D.G.E.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 7 février 2008, le Conseil Municipal décidait de proposer le dossier d'extension des vestiaires de rugby comme opération à inscrire dans le cadre de la dotation globale d'équipement pour l'année 2008 ; en effet, l'utilisation de cette structure est en expansion et les locaux actuels ne permettent plus d'accueillir dans de bonnes conditions, les équipes de rugby. Il est à noter qu'il existe un réel partenariat sportif entre le club de rugby marguerittois et les différents clubs voisins tels que Nîmes Rugby Club qui est présent dans cet équipement sportif, tous les mercredis.

Les travaux concernent la création de locaux administratifs, d'espaces de rangement et d'une salle de réunions. Après cet agrandissement, les sportifs concernés pourront bénéficier d'un équipement leur permettant d'évoluer dans de bonnes conditions.

Depuis février, l'instruction de ce projet d'investissement a suivi son cours et il est maintenant possible de transmettre un dossier complet de subvention auprès des collectivités partenaires de Marguerittes.

PROJECTION FINANCIERE

- le coût de l'opération s'élève à la somme de 263.390 € H.T. (315.014,44 € T.T.C.)
- demande de subvention au titre de la D.G.E. 105.356 € (non confirmé)
- demandes auprès de Nîmes Métropole, du Département en cours d'instruction

L'effort de la commune dépendra des réponses qui seront apportées aux dossiers de subvention et se divise en deux parties :

- Autofinancement : 66 034 €
- Emprunt : 92 000 €

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Après délibération et à l'unanimité (5 abstentions : M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN, M. PELLEQUER), le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- **à solliciter auprès de la Préfecture, pour la dotation globale d'équipement, une subvention, au taux maximum, afin de permettre la réalisation de ce projet d'extension des vestiaires de rugby de Peyrouse,**

- **et à signer les marchés publics correspondant à cette opération.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 12b

EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE DE RUGBY DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 7 février 2008, le Conseil Municipal décidait de proposer le dossier d'extension des vestiaires de rugby comme opération à inscrire dans le cadre de la dotation globale d'équipement pour l'année 2008 ; en effet, l'utilisation de cette structure est en expansion et les locaux actuels ne permettent plus d'accueillir dans de bonnes conditions, les équipes de rugby. Il est à noter qu'il existe un réel partenariat sportif entre le club de rugby marguerittois et les différents clubs voisins tels que Nîmes Rugby Club qui est présent dans cet équipement sportif, tous les mercredis.

Les travaux concernent la création de locaux administratifs, d'espaces de rangement et d'une salle de réunions. Après cet agrandissement, les sportifs concernés pourront bénéficier d'un équipement leur permettant d'évoluer dans de bonnes conditions.

Depuis février, l'instruction de ce projet d'investissement a suivi son cours et il est maintenant possible de transmettre un dossier complet de subvention auprès des collectivités partenaires de Marguerittes.

PROJECTION FINANCIERE

- le coût de l'opération s'élève à la somme de 263.390 € H.T. (315.014,44 € T.T.C.)
- demande de subvention au titre de la D.G.E. 105.356 € (non confirmé)
- demandes auprès de Nîmes Métropole, du Département en cours d'instruction

L'effort de la commune dépendra des réponses qui seront apportées aux dossiers de subvention et se divise en deux parties :

- Autofinancement : 66 034 €
- Emprunt : 92 000 €

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Après délibération et à l'unanimité (5 abstentions : M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN, M. PELLEQUER), le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- **à solliciter auprès du Conseil Général du Gard, une subvention, au taux maximum, afin de permettre la réalisation de ce projet d'extension des vestiaires de rugby de Peyrouse,**

- **et à signer les marchés publics correspondant à cette opération.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 12c

EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE DE RUGBY DEMANDE DE SUBVENTION A NIMES METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 7 février 2008, le Conseil Municipal décidait de proposer le dossier d'extension des vestiaires de rugby comme opération à inscrire dans le cadre de la dotation globale d'équipement pour l'année 2008 ; en effet, l'utilisation de cette structure est en expansion et les locaux actuels ne permettent plus d'accueillir dans de bonnes conditions, les équipes de rugby. Il est à noter qu'il existe un réel partenariat sportif entre le club de rugby marguerittois et les différents clubs voisins tels que Nîmes Rugby Club qui est présent dans cet équipement sportif, tous les mercredis.

Les travaux concernent la création de locaux administratifs, d'espaces de rangement et d'une salle de réunions. Après cet agrandissement, les sportifs concernés pourront bénéficier d'un équipement leur permettant d'évoluer dans de bonnes conditions.

Depuis février, l'instruction de ce projet d'investissement a suivi son cours et il est maintenant possible de transmettre un dossier complet de subvention auprès des collectivités partenaires de Marguerittes.

PROJECTION FINANCIERE

- le coût de l'opération s'élève à la somme de 263.390 € H.T. (315.014,44 € T.T.C.)
- demande de subvention au titre de la D.G.E. 105.356 € (non confirmé)
- demandes auprès de Nîmes Métropole, du Département en cours d'instruction

L'effort de la commune dépendra des réponses qui seront apportées aux dossiers de subvention et se divise en deux parties :

- Autofinancement : 66 034 €
- Emprunt : 92 000 €

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Après délibération et à l'unanimité (5 abstentions : M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN, M. PELLEQUER), le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- **à solliciter auprès de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, une subvention, au taux maximum, afin de permettre la réalisation de ce projet d'extension des vestiaires de rugby de Peyrouse,**

- **et à signer les marchés publics correspondant à cette opération.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 13

EXTENSION DU CENTRE FRANCOISE DOLTO AVENANT AU LOT "CHAUFFAGE"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Volet technique - Les augmentations successives du m³ de gaz depuis le 1er janvier 2008 ont conduit la municipalité à engager une réflexion sur l'opportunité de changer le mode de chauffage du centre F. Dolto.

Les différents partenaires de la commune attachés à cette opération ont été consultés (maître d'œuvre, bureau d'étude, entreprises ...) ; il s'avère, compte tenu du contexte que l'installation d'une pompe à chaleur réversible paraît être la meilleure solution. Outre l'aspect économie d'énergie, le fait de supprimer la chaudière évite toute installation de gaz dans cet espace communal. L'aspect « sécurité » qui en découle est décisif.

Il est à noter qu'en dehors du calcul brut de la plus value qui va suivre, la pompe à chaleur permet de chauffer et de rafraîchir l'ensemble du bâtiment alors par exemple que le rafraîchissement de l'extension chiffrée en option à 7 032,46 €ttc, vient en sus du marché initial. Cet avenant permet également de récupérer sept ensembles de climatisation qui pourront être réutilisés dans d'autres locaux municipaux.

Volet financier - La fourniture, installation et mise en service d'une pompe à chaleur « Aquaciat.2.150 V » matériel validé par le bureau d'étude thermique, coûte toutes sujétions comprises (canalisations, ventilos convecteurs, plancher chauffant rafraîchissant ...) la somme de 92 783,01 €ttc.

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

La moins value globale générée par la suppression de la chaudière gaz et ses sujétions d'installation s'élève à 76 979,37 €ttc.

La plus value résultante s'élève donc à :
92 783,01 €ttc **–** 76 979,37 €ttc **= 15 803,43 €ttc.**

Volet juridique – la plus value de 15 803,43 € représente une augmentation de 10,12 % par rapport au montant du marché initial signé pour 156 097,76 €ttc et nécessite l'aval de la commission d'appel d'offres.

Après délibération et par 23 voix "pour" et 5 voix "contre" (M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN et M. PELLEQUER), le Conseil Municipal :

- **accepte cet avenant afin de remplacer le système de chauffage au gaz par une pompe à chaleur ;**
- **et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 14

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE NEXITY-GEPRIM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par arrêté préfectoral en date du 21 avril 2008, une enquête publique (du lundi 19 mai 2008 au vendredi 20 juin 2008 inclus) est ouverte dans la commune de Nîmes à la suite de la demande présentée par la SAS NEXITY-GEPRIM (siège social à Lyon) en vue d'obtenir **l'autorisation d'exploiter un entrepôt couvert de stockage** sur le territoire de la commune de Nîmes "Grézan Est – Grézan 4", pour les quantités suivantes :

- 231 111 m3 de matières combustibles et de liquides inflammables
 - Produits inflammables : Peintures, enduits, lasures, colles, solvants
 - Gaz inflammables : mousse/gel de rasage, déodorant, détergent, cire ...
- 40 800 tonnes par jour de matières combustibles stockées.

La commune de Marguerittes étant située dans le périmètre prévu par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, Monsieur le Préfet informe la mairie qu'il lui appartient de procéder à l'affichage de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique et des affiches correspondantes à la mairie

Le projet global de NEXITY-GEPRIM, nommée "Nîmes Actilogis", prévu au sein de la Z.A.C. de Grézan IV, concerne 2 terrains de 60 000 m² environ qui recevront chacun 1 bâtiment de 4 cellules de stockage de 6 000 m² chacune. Les travaux étalés dans le temps feront l'objet de deux permis de construire et deux demandes d'autorisation d'exploiter distinctes, un pour chaque bâtiment. Le permis de construire a été demandé pour le premier bâtiment (24 800 m² couverts).

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Cette société qui dépose la demande d'autorisation d'exploiter est le promoteur de la construction qui est destinée à être proposée en location à un ou plusieurs professionnels de la logistique ou de l'entreposage.

Il est à remarquer que la nature exacte des matériaux qui seront entreposés n'est pas connue, les clients de la société GEPRIM pouvant évoluer dans le temps. Ils seront conformes, par contre, à la définition indiquée : biens d'équipement ou de la grande distribution et à la nomenclature des marchandises.

A la majorité (5 voix "contre" : M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN et M. PELLEQUER), le Conseil Municipal n'émet aucune remarque défavorable à la demande présentée par la S.A.S. NEXITY-GEPRIM.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 15

VŒU CONTRE LA FERMETURE DE LA BASE AERONAVALE DE NIMES-GARONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La presse s'est fait l'écho de rumeurs persistantes qui font planer une menace de fermeture de la base aéronavale de Nîmes-Garons.

Le président du syndicat mixte de l'aéroport a constitué un comité de défense pour le maintien de la base aéronavale de Nîmes-Garons et invite toutes les personnes sensibilisées par cette situation à adhérer à cette structure.

La municipalité propose au conseil municipal d'émettre un vœu pour demander aux pouvoirs publics de renoncer à cette fermeture qui aurait des conséquences dramatiques tant sur le plan économique que sur le plan humain.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet le vœu suivant, précisant le refus de Marguerittes qu'une telle opération de fermeture se réalise.

C'est avec quelque solennité, de la conviction aussi mais surtout beaucoup de détermination que je souhaite avec l'ensemble du conseil communautaire interpeller Messieurs le Premier Ministre et le Ministre de la Défense au sujet de la menace de fermeture de la base aéronavale de Nîmes-Garons.
En effet, depuis quelques semaines, diverses déclarations font état d'une telle menace. Il est indispensable que nous soyons tous très fortement mobilisés pour manifester auprès des autorités compétentes notre refus de voir cette opération se réaliser, compte tenu des conséquences dramatiques que cela aurait pour l'ensemble de notre territoire.

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Depuis sa création en 1961, cette base n'est pas seulement un acteur majeur de la politique de défense, c'est aussi un élément central de développement économique. En l'état actuel des choses, l'activité civile de l'aéroport Nîmes-Garons est indissociable de l'existence de la base militaire.

C'est pourquoi sa fermeture aurait pour conséquence immédiate la suppression de plus de 2.000 emplois directs et de près de 3.000 emplois induits. Elle entraînerait, en outre, la perte de plus de 300 millions d'euros annuels de retombées économiques et touristiques sur un vaste territoire de 130 kilomètres autour de Nîmes.

Nous ne pouvons rester inactifs face à la menace qui pèse sur la base aéronavale et l'aéroport de Nîmes-Garons ; c'est pourquoi j'ai décidé de constituer le comité de défense pour le maintien de la base aéronavale de Nîmes-Garons auquel ont adhéré plus de 270 personnes (élus locaux et nationaux, consulaires, chefs d'entreprises, particuliers, ...) qui mesurent chacun à son niveau de responsabilité l'impacte économique et financier qu'une telle fermeture représenterait pour notre territoire.

Je le redis avec détermination : j'attends de mes collègues élus qu'ils me soutiennent dans mes démarches auprès du Premier Ministre et du Ministre de la Défense pour obtenir le maintien de la BAN qui ne pourra être obtenu qu'avec un engagement collectif et solidaire de nous tous.

Il s'agit ce soir, de nous engager au mieux pour l'intérêt général. Aussi :

- *considérant que la BAN est l'une des plus importantes entreprises de notre territoire qui emploie 1.400 personnes (200 civils et 1.200 marins dont 130 officiers),*
- *considérant le poids qu'elle représente sur l'économie locale (plus de 7M€ de marchés publics lancés en 2007 auxquels ont répondu en grande majorité des entreprises locales) ainsi que sur la vie de nos communes (plus de 800 enfants scolarisés à Garons),*
- *considérant le rôle vital qu'elle joue dans le fonctionnement de l'aéroport civil au travers du partage des coûts de fonctionnement et d'investissement des infrastructures aéroportuaires (piste, tour de contrôle, missions régaliennes, ...) qui alourdirait de plus de 60 % l'engagement financier que le syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport a témoigné depuis trois ans,*
- *considérant que la présence de la BAN a permis le développement d'un site industriel majeur dans le domaine aéronautique qui représente aujourd'hui 735 emplois civils sur la plateforme et des entreprises de renommée internationale (Sabena Technics, 3ème pôle de maintenance en France, AVDEF, une activité paramilitaire stratégique, Ariways Formation, un centre de formation de pilotes important, ...),*

je vous demande de bien vouloir soutenir ma démarche auprès du Premier Ministre et du Ministre de la Défense afin d'obtenir le maintien de la base aéronavale de Nîmes-Garons.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 16

ADMISSION EN NON VALEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier reçu le 23 mai, M. Taillé, receveur municipal, transmet en mairie un état "titres irrécouvrables des collectivités et établissements locaux" pour un montant total de 346,56 €. L'impayé le plus ancien est du 25 juillet 2002 ; neuf titres communaux non payés par les intéressés (cantine scolaire ...) sont concernés (5 concernent la cantine scolaire ; 2, le droit de fourrière ; 1, le studio d'enregistrement et 1, une partie de loyer).

Le receveur précise que les recouvrements n'ont pu être effectués malgré les diligences accomplies ; il ajoute également les raisons de ces admissions en non valeur :

- n'habite pas à l'adresse indiquée,
- procès-verbal de carence (valeur marchande insuffisante),
- poursuite sans effet
- montant inférieur au seuil légal

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ces créances irrécouvrables à admettre en non-valeur pour un montant de 346,56 € (budget général 2008 – article 654).

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 17

MAISONS DE RETRAITE DE REDESSAN ET CABRIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et de familles, et notamment les articles L. 315-1, L. 315-2, L. 315-9 et suivants ;

Vu les délibérations du syndicat intercommunal du projet de vie des personnes âgées n° CSD2004-004 et CSD2004-005 en date du 22 juin 2004, portant création des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) de Redessan et Cabrières ;

Vu les délibérations du syndicat intercommunal du projet de vie des personnes âgées n° CSD2004-006 et CSD2004-007 en date du 22 juin 2004 portant mandats donnés à la SEGARD et lui confiant la réalisation des deux structures ;

Vu la délibération du syndicat intercommunal du projet de vie des personnes âgées n° CSD2007-001 en date du 30 janvier 2007 portant création d'un centre intercommunal d'action sociale en charge de la gestion des futurs E.H.P.A.D. ;

Vu la délibération du syndicat intercommunal du projet de vie des personnes âgées n° CSD007-016 en date du 27 novembre 2007 portant création d'un établissement public intercommunal médico-social en charge de la gestion des deux E.H.P.A.D. et rapportant la délibération n° CSD2007-001 en date du 30 janvier 2007 ;

Vu les arrêtés n° 2008-46-21 et 2008-46-22 en date du 15 février 2008 portant autorisation des créer un E.H.P.A.D. sur la commune de Redessan et un E.H.P.A.D. sur la commune de Cabrières ;

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Considérant qu'il convient de recueillir l'avis des communes membres du syndicat dans un délai de deux mois à compter de la délibération approuvant la création de l'établissement public par le syndicat intercommunal du projet de vie des personnes âgées ;

Considérant la demande de la D.D.A.S.S. en date du 15 avril 2008 visant à ce que les communes membres du syndicat délibèrent à nouveau sur la création de l'établissement public médico-social intercommunal en raison du caractère incomplet desdites délibérations des communes membres ;

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions : M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN et M. PELLEQUER),

Article 1er : décide la création d'un établissement public médico-social intercommunal (article L. 315-2 du code de l'action sociale et des familles).

Article 2 : fixe la date d'effet de la création à la date de la plus tardive des délibérations des communes membres, et indique que l'objet et les missions de l'établissement public médico-social intercommunal ainsi créé consisteront en la gestion administrative et financière des E.H.P.A.D. de Redessan et Cabrières.

Article 3 : le siège d'implantation de l'E.H.PA.D. intercommunal public autonome se situe à l'adresse "Villa Rediciano" – rue du 19 mars 1962 – 30129 Redessan.

Article 4 : adopte le projet de règlement d'organisation et de fonctionnement fixé en annexe 1.

Article 5 : adopte la composition du conseil d'administration telle que fixée en annexe 2.

Article 6 : demande le transfert à l'établissement public médico-social intercommunal des autorisations délivrées au S.I.V.U. le 15 février 2008 de créer un E.H.P.A.D. sur la commune de Redessan et un E.H.P.A.D. sur la commune de Cabrières.

Article 7 : la présente délibération annule et remplace celle précédemment édictée ayant le même objet.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 18

CENTRE FRANCOISE DOLTO DEMANDE DE SUBVENTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier reçu le vendredi 6 juin, le Conseil Général du Gard informe la mairie que dans le cadre du schéma départemental de l'accueil des jeunes enfants et du contrat enfance, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général ont posé un principe de complémentarité dans leurs interventions.

La commune de Marguerittes peut prétendre à l'attribution d'une subvention par rapport aux dépenses suivantes, engagées dans l'extension du centre Françoise Dolto :

- Achat Informatique – estimation : 2 500 €ttc
- Opération visant l'équipement complet de la cuisine – estimation : 63 519.62 €ttc

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention au taux maximum afin de permettre le financement du matériel informatique et de l'équipement neuf de la cuisine, le tout nécessaire au fonctionnement de la structure d'accueil des jeunes enfants, après les travaux d'extension et de création de la cuisine.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
2

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
6 juin 2008

OBJET :

N° 2008 / 06 / 19

Z.A.C. DU T.E.C.
FUTURE EXTENSION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 13 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le treize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, MM Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M.Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR).

Membre absent non excusé, non représenté : M. Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité a examiné un dossier d'implantation sur la ZAC du TEC. Il s'agit d'une action qui s'inscrit dans le cadre de la fenêtre ouverte par le Directeur de l'ARH (Agence Régionale de l'Hospitalisation) du 1er mai au 30 juin 2008, suite à la publication du SROS III (schéma régional d'organisation sanitaire), qui a fait apparaître des besoins en matière de rééducation et réadaptation fonctionnelle et soins de suite se traduisant par la possibilité d'une nouvelle implantation sur le territoire nîmois.

La mise en œuvre de ce projet sera réalisée par l'intermédiaire de deux filiales de la Polyclinique Kennedy, créées à cet effet :

- La SCI "Le Thalès" chargée d'acquérir le terrain nécessaire et de construire les locaux
- la SAS CENIREF (Centre Nîmois de rééducation fonctionnelle) chargée d'exploiter l'établissement créé et détentrice des autorisations que doit délivrer l'ARH.

L'implantation d'un tel projet nécessite, pour les bâtiments, parkings et espaces verts, une superficie de l'ordre de 1, 5 hectares.

Actuellement, la commune a entamé une réflexion sur le prolongement est de sa zone,

- Une première partie, incluse dans le périmètre de la ZAC (environ 3 hectares),
- Une deuxième partie, (une vingtaine d'hectares).

.../...

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459

Ce dossier s’intégrant parfaitement au sein de la première partie du projet d’extension de la ZAC, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le principe d’extension est de la ZAC du TEC,**
- **de confirmer que ce projet s’inscrit dans la démarche de structuration économique de son territoire**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 09:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35459